



CHARTRE DE BONNE CONDUITE:

1. Respecter les horaires de début et de fin de séances.

Afin d'éviter tout problème de responsabilité. Prévenir l'encadrant avant la séance pour un départ avant la fin du cours. Toute sortie de la salle est interdite aux mineurs sans l'accompagnement d'un adulte. En cas d'absence de l'encadrant bénévole, il sera remplacé par une autre personne si cela est possible, sinon vous serez prévenu par mail ou par téléphone.

2. Accompagner les mineurs.

Les adhérents mineurs ne doivent en aucun cas se trouver seuls à l'extérieur ou à l'intérieur de la salle où se situe le mur d'escalade. En cas de retard du moniteur encadrant la séance, attendre en bas à l'accueil de la MJC. Certains enfants peuvent également avoir besoin d'un encadrement spécialisé. Les moniteurs du club n'ont pas cette compétence. Par raison de sécurité il peut donc être demandé à un l'accompagnateur d'assister à toutes les séances. Si cela n'est pas respecté, nous nous verrons dans l'obligation de refuser l'enfant.

3. Présenter les accompagnateurs.

Les mineurs doivent être accompagnés par un de leurs parents. Dans le cas où il s'agirait d'une autre personne, les parents doivent prévenir le moniteur avant la séance.

4. Respecter les locaux et le matériel (état, propreté, dégradation ...).

La remise en état coûte cher et augmente le prix des cotisations.

5. Aider à ranger le matériel avant de partir.

Le matériel doit être rangé avant la fin de la séance. Il est regrettable d'avoir à arrêter les séances plus tôt pour que le moniteur range le matériel. Si tout le monde participe, cela va très vite.

6. Les adhérents doivent porter des chaussons d'escalade.

Les chaussures qui viennent de l'extérieur salissent les prises sur lesquelles nous mettons ensuite les mains. Vous rappelez vous dans quoi vous avez marché avant de venir ?

7. Ne pas venir avec des objets de valeur.

Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte ou de vol !

8. Porter des vêtements adaptés.

Les vêtements amples et les cheveux longs détachés sont très dangereux, car ils peuvent se coincer. Pour les mêmes raisons les bijoux (montre, collier, boucle d'oreilles pendantes) doivent être enlevés. Pour éviter tout problème, le moniteur ne les gardera pas. Il faut les remettre au parent accompagnateur avant son départ.

9. Ne pas utiliser de téléphone portable.

L'utilisation des téléphones portables est strictement interdite au cours de la séance. Nous constatons de plus en plus d'incidents par manque de vigilance à cause des téléphones. Le téléphone sera confisqué par le moniteur et sera rendu en fin de séance au parent accompagnateur.

10. Respecter les délais d'inscriptions.

Qu'il s'agisse des cotisations annuelles ou des sorties extérieures nous vous demandons à tous de respecter les délais établis. Pour les sorties extérieures, il est impératif de consulter le calendrier sorties, et de s'inscrire 10 jours avant la date fixée. Pour l'adhésion, s'il est constaté que l'adhérent est venu plus de cinq fois avant de régler sa cotisation, une pénalité de 8€ sera appliquée (l'équivalent d'une licence découverte pour couvrir cette période).

11. Respecter les encadrants et les membres du bureau

Ils sont tous bénévoles. Si nous voulons les garder, respectons-les.

Nom, Lieu, Date :

Signature du responsable légal
(pour les adhérents mineurs)

Signature de l'adhérent :